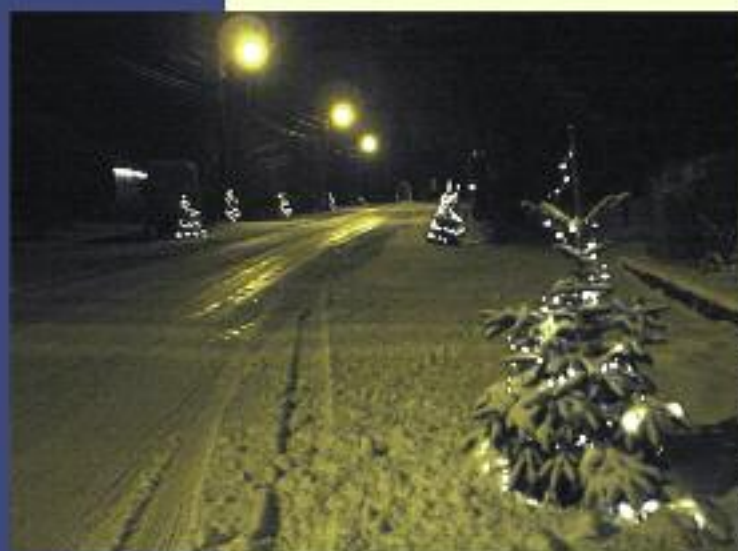




Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales

*Joyeux Noël
Meilleurs vœux
pour 2006*



*Numéro vert
de l'administration
communale :
0800/25959*



TRIMESTRIEL • DECEMBRE 2005 • N° **20**



SOMMAIRE

3 Editorial

4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal
- Les travaux réalisés en 2005

5 Informations générales

- L'eau de distribution à Manhay et son prix
- A propos du règlement général de police
- Police : le point sur votre sécurité routière
- Timbres fiscaux et permis de conduire
- 175^{ème} anniversaire de la Belgique
- Noces d'or et de diamant
- un arbre pour les petits
- CPAS : le goûter des 3x20
- 25 ans du club de judo
- souper à l'école de Vaux-Chavanne
- Noël au théâtre
- Passage du bibliobus en 2006
- Les titres services : appel aux candidats
- Iles de Paix
- 11.11.11
- Permanences du Fonds des Accidents du Travail

18 Carnet civil

18 Syndicat d'initiative

FERMETURE DES BUREAUX

En cette période de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés les:

- samedi 24/12/2005
- lundi 26/12/2005
- vendredi 30/12/2005
- samedi 31/12/2005

EDITORIAL

Chers Concitoyens,

Le rythme de nos vies s'accélère. Le contexte économique et la difficulté de trouver un emploi font que les parents travaillent tous les deux, assez loin du domicile, dans des tranches horaires de plus en plus variables.

Il y a quelques années encore, les grands-mères, qui restaient au foyer, pouvaient prendre en charge leurs petits-enfants avant leur scolarité, avant et après les journées de classe et pendant les vacances scolaires.

La nouvelle génération des grands-parents sont des femmes et des hommes actifs.

C'est donc un besoin pour notre société d'organiser des milieux d'accueil où l'enfant puisse s'épanouir.

Notre commune s'est inscrite dans une volonté de mettre tout en œuvre pour offrir aux parents un nombre suffisant de structures d'accueil et un encadrement adapté.

L'accueil extrascolaire est maintenant structuré de manière à répondre aux conditions fixées par le décret du 3 juillet 2003. Celui-ci garantit la qualité de l'accueil et l'équité entre tous les enfants.

Sont concernés notamment par ce décret : les « garderies scolaires », l'accueil du mercredi après-midi, les accueils pendant les vacances de Toussaint et de Carnaval et diverses activités mises sur pied par des tiers qui ne bénéficient d'aucune reconnaissance.

Les plaines de vacances sont organisées un mois durant les vacances d'été et le seront également une semaine pendant les vacances d'hiver et de printemps.

En ce qui concerne les bambins, les accueillantes à domicile agréées par l'ONE restent trop peu nombreuses pour faire face aux demandes. C'est pourquoi, nous espérons pouvoir ouvrir le plus rapidement possible, à Chêne-al-Pierre, une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance.

Si tout va bien, elle ouvrira ses portes avant l'été 2006.

Comme l'année nouvelle s'annonce à grands pas, le Conseil Communal et le Conseil de l'Aide Sociale ainsi que l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous présenter, ainsi qu'à tous ceux que vous aimez, leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans tous vos projets.

Bien à vous
Marie-Thérèse MARTIN
Bourgmestre



INFORMATIONS COMMUNALES

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2005

Convention entre la commune et l'association «paysage et famenne » pour l'assistance à l'entretien du paysage

Le Conseil approuve le projet de convention à passer entre la commune et l'association « Paysage et Famenne » de Tohogne, dans le cadre de la promotion de la gestion des éléments du paysage (haies, pelouses, calcaires, etc...). La participation de notre commune au financement de cette collaboration s'élève à 18.60 € de l'heure prestée.

Règlement général de police

Considérant qu'il incombe au pouvoir communal de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique ;

Le Conseil décide d'approuver le règlement général de police, qui permet à l'autorité des communes d'appliquer des sanctions administratives, pour les infractions en ces matières, à partir du 1^{er} novembre 2005.

Organisation de l'enseignement – année scolaire 2005-2006

La Présidente informe l'assemblée de la situation de la population scolaire dans l'enseignement communal au 01/10/2005 :

Implantation	Primaire	Maternel	Total
Grandménil	37	15	52
Malempré	25	16	41
Dochamps	15	10	25
Harre	38	30	68
Vaux-Chavanne	36	19	55
Oster	13	/	13
Deux-Rys	16	/	16
	180	90	270

Budget 2005 de la Fabrique d'église de Saint-Antoine

Le budget 2005 de la Fabrique d'église de Saint-Antoine se présente comme suit :

Recettes : 16.495 €

Dépenses : 16.495 €

Intervention communale : 14.325,15 € (à répartir pour 1/2 entre la commune de Manhay et la commune de Ferrières)

Compte 2004 de la Fabrique d'église de Harre

Le compte 2004 de la Fabrique d'église de Harre se clôture comme suit :

Recettes : 11.604,09 €

Dépenses : 12.511,37 €

Mali : 907,28 €

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2005

Conditions particulières d'attribution de lots de bois de chauffage

Le Conseil fixe les conditions de la mise à disposition des ménages de la commune, d'un lot de bois de chauffage, lors de la vente du 17 décembre 2005.

Compte 2004 de la Fabrique d'église de Saint-Antoine

Le compte 2004 de la Fabrique d'église de Saint-Antoine se clôture comme suit :

Recettes : 15.134,94 €

Dépenses : 11.289,86 €

Boni 3.845,08 €

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2005

Ristourne sur le prix de vente de l'eau

Le Conseil décide d'accorder, jusqu'au 31 décembre 2006, aux consommateurs d'eau de la commune, une ristourne de 50 % sur le Coût-Vérité de l'eau de Distribution, tel que fixé au montant de 1,37 € HTVA/m³ par délibération du Conseil du 02/06/2005.

Cette ristourne sera effectuée à la fin de la facture annuelle adressée aux consommateurs et viendra en déduction du montant global facturé.

Compte 2004 de la Fabrique d'église de Malempré

Le compte 2004 de la Fabrique d'église de Malempré se clôture comme suit :

Recettes : 21.132,64 €

Dépenses : 17.696,64 €

Excédent : 3.436,00 €

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2005



Lamorménil : la plaine de jeux (rénovation)



Freyneux : aménagements au centre du village



Malempré : la chapelle



Fays : voirie intérieure



INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'EAU DE DISTRIBUTION À MANHAY ET SON PRIX

Depuis peu, la problématique de l'eau est au centre des débats politiques à l'échelon européen, fédéral, régional et bien sûr communal.

De nombreux changements législatifs importants sont intervenus en cette matière dont l'objectif est de nous faire prendre conscience que l'eau est un bien rare et précieux et que tout doit être mis en œuvre pour la gérer au mieux.

Aujourd'hui, ouvrir un robinet et obtenir de l'eau est un geste de confort banal. L'eau de la nature est gratuite, par essence, et n'appartient à personne. Elle a pourtant un prix. Ce n'est pas cette ressource naturelle que le consommateur paie mais bien les services et infrastructures nécessaires pour capter l'eau, la traiter, la stocker, l'acheminer au robinet et l'assainir après usage. Le prix de l'eau est censé intégrer toutes ces étapes du cycle de l'eau potable.

Nouvelle tarification de l'eau depuis janvier 2005

Afin de répondre aux exigences européennes et à la Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la Région Wallonne a IMPOSE à chaque distributeur une nouvelle structure tarifaire uniforme. Cette nouvelle tarification du prix de l'eau a été coulée dans le décret du 12 février 2004 et est basée sur les notions de « coût-vérité » et du principe « pollueur-payeur ».

Que veulent dire ces notions ? Il s'agit de demander à chacun le PRIX REEL pour sa consommation d'eau et pour la pollution qu'il engendre.

Jusqu'à présent, les prix du m³ d'eau étaient très différents suivant la commune où l'on habitait. L'objectif poursuivi par cette nouvelle tarification est d'uniformiser la situation des consommateurs face à leur facture d'eau et dès lors leur faire supporter le juste prix sur base de l'ensemble des coûts se rapportant à la gestion de l'eau.

Facturation unique

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la facture d'eau est calculée de manière identique sur tout le territoire wallon. Cette nouvelle structure tarifaire repose sur les notions de « COÛT-VERITÉ A LA DISTRIBUTION » (C.V.D.) et de « COÛT-VERITÉ A L'ASSAINISSEMENT » (C.V.A.)

La nouvelle structure tarifaire imposée par la Région wallonne s'établit comme suit :

- **REDEVANCE** : (20 X CVD) + (30 X CVA)

- **CONSOUMATIONS** :

Tranche de 0 à 30 m ³ :	0,5 X CVD
Tranche de 30 à 5.000 m ³	(1X CVD) + (1X CVA)
Tranche de 5.000 à 25.000 m ³	(0,9 X CVD) + (1X CVA)
Au-delà de 25.000 m ³	(0,7 X CVD) + (1X CVA)

Le **CVD** représente l'ensemble des coûts liés à la production et à la distribution d'eau (captages, frais de pompage et d'adduction, maintenance du réseau de distribution, entretien des raccordements, redevance pour la protection des captages, traitement et contrôle de l'eau , ...) divisé par le nombre de m³ facturés par le distributeur.

Le **CVA**, calculé également par m³, représente l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques. Cette partie de la facture doit permettre de financer l'investissement en collecteurs et stations d'épuration. Son montant est fixé par la S.P.G.E. (Société publique de gestion de l'eau).

Montants du CVD et du CVA

CVD : sur base des comptes communaux 2003, le montant du CVD arrêté par le conseil communal est de **1,37 €**.

A titre comparatif, le plus grand distributeur d'eau, la S.W.E. (Société wallonne des eaux) a fixé son CVD à **1,80 €**.

Le dossier a été présenté au Comité de contrôle de l'eau le 15/12/2004 et accepté sans remarque.

Une demande de hausse de prix a également été introduite à la Division des Prix et de la Concurrence et a été acceptée le 22/02/2005.

CVA : il est fixé par la SPGE à **0,5229 €/m³** jusqu'au 31/12/2005. Celui-ci devrait passer à **0,6250 €/m³** à partir du 01/01/2006. Les recettes provenant du CVA remplacent les taxes régionales sur le déversement des eaux usées qui ont été supprimées.

Le CVA qui est réclamé au consommateur est intégralement reversé par la commune à la SPGE. La commune ne sert que d'intermédiaire pour collecter cette redevance régionale.

IMPORTANT : le CVA n'est pas appliqué lorsque l'utilisateur bénéficie d'une exemption de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques (applicable uniquement pour les ménages disposant d'une station d'épuration dûment agréée par la Région Wallonne et contrôlée après son installation)

Impact financier de cette nouvelle tarification pour le consommateur

Cette nouvelle tarification de l'eau imposée par la directive européenne et par la Région wallonne aura des répercussions d'autant plus importantes pour les habitants de Manhay que les prix pratiqués jusqu'à présent étaient parmi les plus bas du royaume. Le budget communal supporte depuis de nombreuses années le déficit important et récurrent du service distribution d'eau qui représente +/- 150.000 € par an.

Conscients cependant qu'une telle hausse de prix, aussi importante, aurait été difficilement supportable financièrement pour la plupart des ménages et des entreprises de notre commune, le conseil communal a décidé lors de sa séance du 8 novembre 2005 d'accorder une **RISTOURNE DE 50 % SUR LE CVD, fixé pour rappel à 1,37 € HTVA.**

Cette ristourne, tolérée temporairement par la Région wallonne, sera effectuée à la fin de la facture annuelle et viendra en déduction du montant global facturé. Elle sera appliquée **jusqu'au 31 décembre 2006**. Celle-ci permettra une évolution progressive du prix de l'eau et de tendre vers la pleine application du CVD fin 2007.

Comment se calcule désormais votre facture d'eau (prix à partir du 01/01/2006)?

CVD : 1,37 € CVA : 0,6250 €	Prix normal HTVA	Prix normal TVAC	Prix TVAC avec ristourne Communale
Redevance (par compteur) : (20 X CVD) + (30 X CVA)	46,15 € * 27,40 €	48,92 € * 29,04 €	34,397 € * 13,70 €
Consommations : prix au m³			
1 ^{ère} tranche (0 à 30 m ³) (0,5 X CVD)	0,685 € * 0,685 €	0,73 € * 0,73 €	0,363 € * 0,363 €
2 ^{ème} tranche (30 à 5000 m ³) (1 X CVD) + (1 X CVA)	1,995 € * 1,37 €	2,12 € * 1,45 €	1,388 € * 0,685 €
3 ^{ème} tranche (de 5000 à 25000 m ³) (0,9 X CVD) + (1 X CVA)	1,858 € * 1,233 €	1,858 € * 1,306 €	1,315 € * 0,616 €
Au-delà de 25000 m ³ (0,7 X CVD) + (1 X CVA)	1,584 € * 0,959 €	1,69 € * 1,016 €	1,170 € * 0,479 €

*** : prix applicable pour les ménages exemptés du CVA (personnes disposant d'une station d'épuration dûment agréée par la Région wallonne)**

N.B. : A quoi sert le Fonds social de l'eau ?

Le décret de la région Wallonne du 20/02/2003 a instauré ce fonds social destiné à intervenir principalement dans le règlement de la facture d'eau des personnes en difficulté de paiement.

Désormais, la facturation et le relevé des index seront assurés par la S.W.E. pour compte de la commune (3 factures d'acomptes trimestrielles et une facture annuelle de régularisation. Un modèle de cette facture devrait vous parvenir dans les prochains jours.

L'eau est un don de la nature et un bien précieux. Elle est source de vie et son accès doit rester un droit pour tous. Utilisons la correctement.

Lorsque vous ouvrirez votre robinet, pensez que c'est de l'or bleu qui en sort. Ne la gaspillons pas, elle a un prix !

P. DAULNE - Echevin des finances.

A PROPOS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

La modification du code pénal (abrogation de l'essentiel du titre X) a dépénalisé toute une série de comportements répréhensibles, et de ce fait créé un vide juridique.

Il est possible aujourd'hui aux communes de pallier à ce manque, par la voie des sanctions administratives.

A cette fin, le Conseil a adopté un règlement de police, qui reprend les différentes matières concernées, ainsi que les amendes administratives infligées aux contrevenants.

Ces matières sont :

- La propreté et la salubrité publiques
 - L'entretien des trottoirs, accotements et propriétés
 - Les plans d'eau, voies d'eau, canalisations, fontaines
 - L'évacuation de certains déchets
 - Les logements mobiles et campements
 - L'affichage.
- la sécurité publique et la commodité de passage
 - les attroupements, manifestations, cortèges
 - les activités incommodes ou dangereuses sur l'espace public
 - l'occupation privative de l'espace public
 - les précautions et obligations à observer par temps de neige ou de gel
 - l'utilisation des façades d'immeubles
 - les mesures générales de nature à prévenir les atteintes à la sécurité publique
 - les incendies, inondations ou autres catastrophes
- la tranquillité publique
- le respect des personnes et de la propriété
- les animaux
- les activités ambulantes
- l'établissement de camps de vacances

Une copie de ce règlement peut être obtenu sur simple demande auprès de l'administration communale . Il vous est également possible de le consulter sur le site internet de la commune www.manhay.org



Le point sur votre sécurité routière

par le Commissaire Laurent Halleux

Nos trois objectifs prioritaires

Sur base de nos analyses mais également pour répondre à vos inquiétudes, nous avons ciblé notre action autour de trois grands thèmes, bien trop souvent cités comme étant à l'origine de conséquences tragiques sur nos routes :

- la vitesse excessive ou inadaptée ;
- la conduite sous influence, d'alcool comme de stupéfiants ;
- le port de la ceinture et l'utilisation des équipements de sécurité pour enfants.

Une sécurité qui nous concerne tous

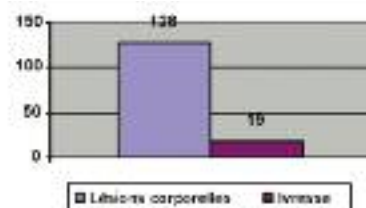
Voici quelques mois, nous vous informions des priorités d'action de votre zone de police, définies de concert avec, notamment, nos autorités communales. Parmi celles-ci, la sécurité routière occupait une place de choix, l'objectif étant de faire diminuer significativement le nombre d'accidents avec lésions corporelles et de vous rassurer en tant qu'usager comme en tant que citoyen.

L'alcool, encore et toujours

Outre la vitesse et le non-port des dispositifs de retenue, essentiellement la ceinture de sécurité, dont chacun d'entre nous sait qu'ils constituent LA cause essentielle de la gravité des lésions encourues en cas d'accident, la conduite sous influence est régulièrement relevée comme l'un des premiers facteurs de risques.

Si cette idée semble aujourd'hui bien ancrée, notamment auprès des jeunes conducteurs, nous avons encore dû constater au cours des derniers mois un nombre important d'accidents dans lesquels au moins un conducteur était en état d'ivresse.

Proportion du nombre d'accidents avec ivresse par rapport au nombre total d'accidents avec lésions corporelles.



La période des fêtes arrivant à grands pas, sachez vous en rappeler et désignez votre « BOB » ...

Les axes prioritairement visés dans votre région



RR 86 : BARVAUX — HOTTON - MARCHÉ
 RR 89 : SALMCHATEAU — LA ROCHE
 RR 833 : HOTTON — LA ROCHE
 RR 63 : LIEGE - MARCHÉ

Notre action

Comme nous l'avons annoncé, différentes campagnes portant sur les thèmes précédemment évoqués ont été organisées, alliant au cours de chacune d'elles les aspects préventifs, par une plus grande visibilité, et répressifs, seuls efficaces vis-à-vis de ceux, toujours trop nombreux, que les drames de la route ne parviennent pas à raisonner.

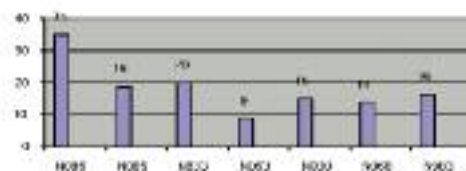
Parallèlement à ces actions, nous avons souhaité accorder une attention particulière aux écoles, en y assurant une présence policière plus fréquente mais aussi en y développant différentes activités destinées à sensibiliser nos enfants, futurs conducteurs, au danger potentiel que représente l'utilisation de la voie publique.

RR 30 : LIEGE - MANHAY - HOUFFALIZE
 RR 68 : TROIS-PONTS - VIELSALM — BEHO
 RR 983 : BARVAUX — PETIT-HAN — SOMME-LEUZE

Vos résultats

Après neuf mois, les résultats obtenus cette année sont encourageants. De janvier à septembre 2005, on a ainsi pu observer une réduction du nombre d'accidents avec lésions corporelles de près de 20 % par rapport à la même période en 2004, de même qu'une diminution identique du nombre de victimes.

Accidents avec lésions corporelles constatés entre janvier et septembre 2005 sur les axes prioritairement visés



Le chemin à parcourir est certes encore long et la lutte contre l'insécurité routière nécessitera toujours une attention de tous les instants. Rassurez-vous toutefois : rien ne pourra arrêter notre détermination à vous apporter une plus grande sécurité, ainsi qu'à vos enfants.

A vos agendas !

En 2006, l'initiative visant à placer une semaine par mois sous le signe d'un des trois objectifs principaux visés par notre action (vitesse excessive — conduite sous influence — port des équipements de sécurité) sera maintenue et intensifiée.

Au cours de ces semaines, nous tenterons de vous sensibiliser plus que de coutume et mènerons davantage d'actions ciblées afin de prévenir les agissements dangereux et d'intervenir répressivement vis-à-vis des auteurs d'infractions graves.

Soucieux de privilégier le caractère dissuasif du travail de votre police, nous vous rappellerons régulièrement l'organisation de ces campagnes. C'est ainsi que nous accentuerons du 23 au 29 janvier 2006 nos contrôles en matière de vitesse.

Nous vous souhaitons une bonne route, prudente et responsable.

TIMBRES FISCAUX ET PERMIS DE CONDUIRE

A partir du 1^{er} janvier 2006, les timbres fiscaux ne pourront plus être utilisés pour l'acquittement des redevances dues pour la délivrance des permis de conduire. Le paiement devra donc s'effectuer en espèces au guichet de l'administration communale.

175^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA BELGIQUE, 25^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU FÉDÉRALISME ET 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU PARRAINAGE DU 4^{ÈME} BATAILLON LOGISTIQUE DE MARCHE-EN-FAMENNE

Le vendredi 7 octobre dernier, à Chêne-al’Pierre, notre commune a commémoré l’anniversaire de l’indépendance de la Belgique et les 25 ans de fédéralisme.



A cette occasion, Madame la Bourgmestre a retracé l’histoire de notre pays, de 1830 à nos jours, en rappelant l’origine des communes.

Elle a insisté sur le rôle important tenu par la commune dans les contacts avec le citoyen. « C’est la proximité avant tout et pour tout élu, il s’agit d’être en priorité au service de la population ». Elle a également évoqué le projet de décret, qui « risque d’avoir des conséquences non négligeables sur l’image du fonctionnement du pouvoir politique communal ».

« La commune est le premier échelon de la démocratie et cet échelon reste crédible pour le citoyen. Il faut donc le préserver . »

Madame Martin a ensuite évoqué les liens d’amitié qui, depuis 10 ans déjà, date du parrainage, unissent la commune de Manhay au 4^{ème} Bataillon logistique de Marche-en-Famenne.

Cette manifestation s’est clôturée par un dépôt de fleurs au monument aux morts, en présence des anciens combattants de notre commune. La Brabançonne a été interprétée par les enfants de nos écoles.

NOCES D’OR ET DE DIAMANT

Le samedi 19 novembre dernier, le Collège des Bourgmestre et Echevins a reçu quatre couples à l’occasion de leurs noces d’or et de diamant.



Sur la photo au 1er rang, de gauche à droite :

- André GEVAERT et Marie LAFORCE de DOCHAMPS (noces d’or)
- Louise ALEXANDRE et Georges DEWARD de CHENE-ALPIERRE (noces de diamant)
- Odile MARQUET et Raymond VOZ d’ODEIGNE (noces d’or)
- Léonie EVRARD et Edgar LAMBOTTE de MANHAY (noces d’or)



UN ARBRE POUR LES PETITS

Ce samedi 26 novembre, à l’occasion de la Sainte Catherine, le Collège a remis un arbre à tous les enfants de la commune nés en 2005. Ils étaient 28 à recevoir un arbre fruitier.

CPAS DE MANHAY : LE GOÛTER DES 3X20

Le traditionnel goûter des 3x20 du CPAS de Manhay s'est déroulé ce jeudi 6 octobre 2005 à la Salle communale de l'Entente.

La Présidente, les conseillers du CPAS et le personnel du Centre se sont fait un plaisir d'accueillir les habitants de plus de 60 ans de la commune.

L'édition 2005 a battu les records puisque plus de 212 personnes ont répondu présentes à cette après-midi récréative, animée par Victor SCHMIT et Joseph LESENFANTS.



A cette occasion, la Présidente du CPAS a insisté pour qu'aucun(e) habitant(e) de l'entité ne souffre du froid cet hiver et a indiqué que le CPAS était à l'entière disposition de toutes les personnes éprouvant des difficultés à se chauffer. Cette après-midi récréative a aussi été l'occasion, comme les années précédentes, de remettre les chèques de soutien aux différentes associations d'aînés de la commune. Pour l'année 2005, le CPAS de Manhay a distribué des chèques de soutien pour un montant total de 2.500 euros. Le reste de l'après-midi s'est parfaitement déroulé autour des tartes, sandwiches et diverses boissons offerts par le CPAS.

En clôture, Rita MULHEN, la nouvelle Présidente du CPAS et son Conseil, ont remercié tout le monde pour cet agréable moment passé ensemble et ont d'ores et déjà lancé l'invitation pour le goûter de l'année prochaine.

A vos agendas...



LES 25 ANS DU CLUB DE JUDO DE GRANDMÉNIL

Le 22 octobre 2005 le club de judo de Grandménil a fêté ses 25 ans d'existence.

A cette occasion, les judokas méritants ont été récompensés.

Pour rappel :

Les cours ont lieu tous les jeudis de septembre à juin,
de 17H00 à 18H30 : pour les jeunes à partir de 5 ans
18H30 à 19H30 : les jeunes de 9 à 14 ans
19H30 à 21H00 : les adultes

Harmonie Poncelet - Ceinture noire



SOUPER À L'ÉCOLE DE VAUX-CHAVANNE



Succès et ambiance au souper de l'école fondamentale communale de Vaux-Chavanne organisé dans la salle du village ce samedi 29 octobre . Plus de 160 personnes ont répondu présentes.

Qui suis-je ? Une nouveauté, tous les enfants ont lancé un défi à leurs parents en exposant leur portrait dessiné par un copain. A chacun de reconnaître son bambin. Certains ont hésité avant de les reconnaître nous confie une enseignante.

Les élèves de 4ème, 5ème et 6ème primaires ont voulu aussi relever un autre défi : mettre tout en musique eux-mêmes en assurant le service aux tables et ce sans l'aide des adultes. Servir, desservir avec tact, rangée par rangée, une organisation exceptionnelle sans faille. Les enseignants ont quant à eux assuré la préparation des repas sous l'œil vigilant de leur fidèle cuisinière. Les bénéfices de cette soirée seront les bienvenus pour un fonctionnement encore plus performant des différentes classes de l'école.

NOËL AU THÉÂTRE EN FAMENNE-ARDENNE



12^e édition du 26 décembre 2005 au 8 janvier 2006
16 spectacles dans 15 communes de Famenne-Ardenne

Cet hiver encore, toute la région de Famenne-Ardenne vibrera au rythme des comédiens, des chanteurs et des marionnettes ! Les enfants et leurs parents sont invités à les rejoindre pour passer ensemble un "Noël au Théâtre"... Des moments de divertissement, d'émerveillement, de magie et de plaisir à vivre en famille pendant toutes les vacances de Noël.

Prix unique : 5 € ou 3 chèques-culture

Réductions pour les membres de la Ligue des Familles

Réservations indispensables au 084/32.73.86 (dès le 7 novembre) - Programme complet disponible sur demande

A Manhay

Théâtre | 5 ans et +

Si tu savais

Ateliers de la Colline

5 janvier | 15h - Manhay

La maman de Maxime ne veut plus d'animaux domestiques. L'enfant en a donc caché de très petits dans une boîte. C'est son trésor, sur lequel il veille jalousement dans le secret du garage. Bonheur de jouer, d'imaginer ... Mais voici que débarque une importune : Adèle. Elle aurait préféré rester chez elle mais la voici obligée de passer un moment avec ce garçon qu'elle ne connaît pas. A travers les disputes et les oppositions, comment apprendre à se connaître, à s'accepter, à se faire confiance pour partager ses secrets sans que les adultes viennent s'en mêler ? Un spectacle réaliste, tendu vers les enfants comme un miroir dans lequel ils pourront se reconnaître. (Le Ligueur)



PASSAGE DU BIBLIOBUS EN 2006

MANHAY		HARRE	
07 janvier	08 juillet	21 janvier	22 juillet
04 février	Pas de passage en août	18 février	Pas de passage en août
04 mars	02 septembre	18 mars	16 septembre
08 avril	07 octobre	22 avril	21 octobre
06 mai	04 novembre	20 mai	18 novembre
03 juin	02 décembre	17 juin	16 décembre

MANHAY : Parking à côté de la maison communale de 10H00 à 13H00
 HARRE : Parking rue Caton (en face du presbytère) de 10H00 à 12H00

LES TITRES SERVICES : APPEL AUX CANDIDATS



L'ALE de MANHAY recherche des aides-ménagères pour travailler au domicile de particuliers. Les candidat(e)s devront être titulaires de la formation d'aide ménagère/titres-services. (*)
 Salaire brut (non indexé) : 8,32 €/heure
 A terme, contrat à durée indéterminée.

Les lettres de candidatures avec CV sont à faire parvenir à

ALE de Manhay
 Voie de la Libération 4
 6960 MANHAY

(*) Une formation de 40 heures sera organisée à VIELSALM du 16 au 27 janvier 2006 de 8H30 à 12H30. Inscriptions à l'ALE de VIELSALM – 080/28.13.10



36^{ÈME} CAMPAGNE D'ILES DE PAIX LES 13, 14 ET 15 JANVIER 2006

Le développement, c'est l'affaire des gens, ici et là-bas

La 36^e campagne d'Iles de Paix se déroulera les 13, 14 et 15 janvier 2006. Tout au long de ce week-end, les bénévoles de l'association vous proposeront de soutenir par vos dons une douzaine de programmes de développement économique et social en Afrique et en Amérique latine.

L'objectif de base des appuis Iles de Paix est la dignité humaine, préservée et restaurée. Cela passe d'abord par la sécurité alimentaire : que les gens puissent produire, par eux-mêmes, de quoi manger à leur faim. Il leur est possible ensuite de voir plus loin que la simple survie, de développer leurs activités pour se garantir durablement de meilleurs revenus.

Agriculture, élevage, ouverture à de nouveaux métiers, accès à l'eau, à la santé, etc. : les interventions d'Iles de Paix touchent, d'une région à l'autre, des domaines très variés. Toutes, cependant, font la part belle à l'éducation et à la formation professionnelle. C'est le fameux « Si tu apprends à pêcher, tu mangeras toute ta vie ».

Pour Iles de Paix, le développement, c'est d'abord l'affaire des gens. Des gens qui, là-bas, dans des régions difficiles, se mobilisent pour échapper à la pauvreté et se donner les moyens de vivre mieux. Des gens qui, ici, en Belgique, s'organisent et s'engagent pour leur venir en aide. L'association vous invite, en contribuant à sa campagne, à vous joindre à ceux qui considèrent que le sort de personnes vivant de l'autre côté de la planète, c'est, aussi, leur affaire. Afin de contribuer à la construction d'un monde plus juste, où chacun, quel qu'il soit, puisse vivre dignement.

Les bénévoles d'Iles de Paix vous proposeront des modules solidaires et des cartes postales (5 € le sachet). Des dons peuvent aussi être versés au compte 000-0000049-49 (déduction fiscale à partir de 30 €). Pour plus d'informations ou participer à la campagne : www.ilesdepaix.org et 0800 1 49 49.

Contact pour Manhay : Monsieur Gillet (tél. : 085/23.02.54).

L'OPÉRATION 11.11.11 À MANHAY



Cette année encore une opération réussie, grâce à nos nombreux et dévoués bénévoles et au généreux accueil que vous leur avez réservé. La somme de 3.130€ récoltée sera versée au projet d'aide au Rwanda, lutte contre la pauvreté.

Des familles pauvres du Sud de ce pays déjà tant éprouvées par le génocide, vivent sur un très petit territoire, insuffisant pour assurer un revenu décent.

L'association Belgique Rwanda va leur permettre d'étendre leurs activités en leur octroyant de petits crédits afin de se procurer : du bétail, des semences et des outils pour cultiver, et ainsi aider ces familles à faire face à leurs problèmes quotidiens, via le travail collectif. Ils seront aussi épaulés par des assistantes sociales.

Une fois de plus, nous aurons tous contribué à un mieux vivre dans un pays du Sud, grâce au partage et à la solidarité entre le Nord et le Sud.

Très grand merci à toutes et à tous, et à l'année prochaine.

Carmen et Murielle

La pauvreté
c'est moins dur au soleil ?



POUR VAINCRE LA PAUVRETÉ, IL FAUT EN COMBATTRE LES CAUSES !

Continuez en soutien :

11.11.11

CNCVD 11.11.11
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

PERMANENCES DU FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Fonds des Accidents du Travail est un organisme de sécurité sociale. Ce Fonds des ACCIDENTS DU TRAVAIL assure des permanences dans votre région.

Chacun peut s'y présenter pour TOUTE QUESTION ou INFORMATION concernant un accident du travail.

Où et quand ? Libramont : Madame Keil

Place communale, 9

Le lundi de 13H15 à 15H45 (à partir du 14.11.2005) - Tél. : 061/22.21.18

Vous retrouverez toutes les informations concernant le règlement d'un accident du travail ainsi que la liste complète des jours de permanences sur notre site www.faofat.fgov.be

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Alexandra LARDINOIS de Chêne-al’Pierre
Lou MISSAIRE d’Oster
Daphné DEPUIS de Fays
Marie WUIDAR de Odeigne
Mathilde BORSU de Manhay
Noah JACQUET de Manhay
Elien MANGELSCHOTS de Grandménéil
Amaury DURAND de Harre
Lisa ZUNE de Malempré
Noah JACOBY de Chêne-al’Pierre
Nathan JACOBY de Chêne-al’Pierre

Nous nous joignons au bonheur de :

Angélique BURTON de Lafosse
Et Olivier BERTRAND de Lafosse

Silvana TRENTI de Grandménéil
Et Janek CIERZNIIEWSKI de Grandménéil

Nous regrettons la disparition de :

Simone SCHMITZ de Harre
Jules FRANCOIS de Lamorménéil
Jules QUETIN d’Oster
Jean-Pol LAPAILLE de Chêne-al’Pierre

SYNDICAT D’INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



Siège social : Syndicat d’Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY
E-mail : info@simanhay.be

Personne de contact à l’administration communale : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

Le lundi 21 novembre dernier, s’est tenue l’Assemblée Générale annuelle du Syndicat d’Initiative de Manhay.

Après le mot d’accueil aux quelques personnes présentes, les différents points à l’ordre du jour ont été abordés.

Le SI a accepté les démissions de Michel Périlleux (président), Arthur Remacle (vice-président), Thécla Huijgen (secrétaire), Valérie Périlleux, Josiane Réomprez, Jean-Luc Houssonloge et Denise Lacasse.

Le SI les remercie pour le temps incalculable qu’ils ont consacré et l’énorme énergie qu’ils ont dépensé lors des marchés hebdomadaires de l’été, de la foire Halloween et du bal des 175 ans de la Belgique.

Le SI a souhaité la bienvenue comme nouveaux membres à Gaëtan Georges, Héléna Goubert et Martine Vande Lanoitte-Strens.

Après délibération, le nouveau visage du conseil d’administration se composera dorénavant comme suit :

Présidente : Christine Stassart – Route de Liège, Chêne-al’Pierre, 55 - 6960 MANHAY
Vice-Président : Barthélemy Demoitié – Rue du Châtaignier, Harre, 12 - 6960 MANHAY
Secrétaire : Gaëtan Georges – Al’Bounire, Dochamps, 18 – 6960 MANHAY
Trésorier : Cédric Borsu – Rue du Vicinal, 27 – 6960 MANHAY



Les comptes fin 2004 présentait un boni de 6.821 €. Les différentes activités organisées en 2005 viendront encore grossir ce montant.

Beaucoup de projets pour 2006 sont déjà dans l’air (le marché estival sera poursuivi).

La nouvelle équipe est très motivée afin que Manhay soit une commune animée et connue pour ses différentes manifestations.

Rendez-vous dans le prochain numéro pour découvrir l’agenda 2006.

Avis aux comités, clubs ou autres associations de la commune

Nous rappelons à tous les responsables des diverses associations de notre commune, que le bulletin communal est à leur disposition, pour faire paraître l’une ou l’autre information concernant les activités qu’ils organisent.